

CMQ-72009-001

Séance du 30 octobre 2025

RÉSOLUTION
2025-011

DÉNEIGEMENT DE CHEMINS PRIVÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 21 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 23 septembre 2025, la Présidente par intérim de la Commission municipale a désigné Sandra Bilodeau et Valérie Haince, membres de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de la secrétaire de la Seigneurie du Lac Méduse afin que la municipalité prenne en charge le déneigement du secteur pour la saison hivernale 2025-2026 et la taxation qui en découle ;

CONSIDÉRANT l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* qui prévoit qu'une municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public sur requête d'une majorité des propriétaires ;

CONSIDÉRANT l'absence de règlement ou de politique établissant les modalités de fourniture du service pour l'entretien hivernal des chemins privés par la Municipalité à la demande des résidents d'un secteur ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation doit être initié par la Municipalité elle-même pour tout contrat supérieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit elle-même conclure le contrat afin de pouvoir procéder à l'imposition de la taxation ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la directrice générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER la Seigneurie du Lac Méduse que dans ces circonstances la Commission ne peut donner suite à sa demande de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026.

Sandra Bilodeau
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire	Président
------------	-----------